

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2207

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« assistance médicalisée active à mourir »,

le mot :

« euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mots ont un sens. Il ne s'agit pas seulement d'une assistance à mourir mais de la mise en place d'une euthanasie. L'assistance des personnes en fin de vie existe déjà, ce sont les soins palliatifs.